

## L'ARIZONA :

### LA SNCB DANS LA TOURMENTE

Anne-Sophie BOUVY

Doctorante et chercheuse  
en droit public UC Louvain

Pierre LEJEUNE

Président national  
CGSP Cheminots

Pierre LEJEUNE : Je pense qu'il y a de vives inquiétudes parmi les cheminots aujourd'hui.

### UNE SITUATION QUI SE DÉGRADE

Anne-Sophie BOUVY : Ce qu'on observe, c'est que les conditions de travail des travailleurs et travailleuses de la SNCB se sont globalement dégradées ces dernières années. Et c'est vrai qu'il y a deux éléments à mentionner. Le premier, c'est qu'il y a une diminution générale du nombre de travailleurs et travailleuses à la SNCB. Il y a deux phénomènes qui peuvent l'expliquer. Le premier, c'est qu'il y a un développement de la technique et de la technologie, qui fait qu'on a une automatisation des postes de travail. Donc on a moins besoin de main d'œuvre. Et un deuxième phénomène qui explique cette diminution du nombre de travailleurs, c'est qu'on a de plus en plus recours à la filialisation et à la sous-traitance. On externalise de plus en plus de fonctions, ce qui fait qu'on recourt au secteur privé et qu'on ne fait plus les choses nous-mêmes. Donc par exemple : TUC RAIL, c'est une entreprise privée, qui s'occupe de tout le génie civil, et ça, maintenant, c'est délégué à cette entreprise-là.

Mais comme le nombre de passagers, la fréquentation, continuent à augmenter, en fait, la cadence augmente, les conditions de travail sont moins bonnes et sont plus difficiles.

### SOUS L'ARIZONA, LA FIN DU STATUT

P.L. : Dans la note, on a pu lire qu'il y avait une volonté, que la règle désormais serait le recrutement contractuel, et qu'effectivement le statut

## RETRANSCRIPTION INTÉGRALE DE L'INTERVIEW

deviendrait l'exception, à condition d'une efficacité démontrée en plus. Et donc ça, c'est la fin du statut pour l'ensemble des cheminots.

Les conséquences immédiates pour les cheminots, c'est qu'évidemment tout leur statut social va disparaître. C'est à dire leurs conditions de travail, les conditions de rémunération aussi, le statut social des cheminots. Ça pourrait être la remise en cause de la caisse de soins de santé des cheminots, la caisse de solidarité sociale, tout le système des facilités de circulation, tout ça pourrait être évidemment remis en cause si le statut n'existe plus.

Et de plus, on va avoir des cheminots à deux vitesses. Il y aura des cheminots de la SNCB, des cheminots d'Infrabel et donc il n'y aura plus du tout d'unicité.

**A-S.B.** : On passe de ce statut de la fonction publique, qui était jugé trop rigide, qui en fait est protecteur des travailleurs, qui est aussi une garantie de stabilité pour ces travailleurs et ces travailleuses, à un mode de gestion du personnel qui est plus flexible, avec des contrats de travail individuels, qui sont sujets à modification et à renégociation en fonction des besoins de l'entreprise. Et effectivement, cette flexibilisation est plus précaire pour les travailleurs. On leur demande d'être plus flexibles dans leurs horaires de travail, les jours de congés diminuent et donc effectivement, on peut craindre que les conditions de travail vont encore continuer à se détériorer.

### EMPLOIS MENACÉS

**P.L.** : Mais la suppression d'HR Rail s'inscrit dans cette logique, justement, de vouloir contractualiser l'emploi, certainement. De "moderniser", comme ils l'appellent, le dialogue social. Aujourd'hui, HR Rail est l'employeur juridique pour l'ensemble des cheminots, qu'ils soient à Infrabel ou à la SNCB. HR Rail pilote l'ensemble du dialogue social. À partir du moment où on va déstructurer et le statut du personnel et le dialogue social, effectivement, à ce moment-là, HR Rail n'a plus sa raison d'être et ne pourra certainement plus remplir son rôle justement, qui maintient le lien entre l'ensemble des cheminots, quelle que soit l'entreprise dans laquelle ils se trouvent. Il pourrait y avoir des pertes d'emplois directement à HR Rail, certainement. HR Rail emploie environ 560 agents aujourd'hui. Je doute fort que ces 560 agents soient déployés à la SNCB et à Infrabel. Je pense qu'il y en a des centaines qui vont rester sur le carreau et des emplois seront supprimés très certainement, et des licenciements auront lieu.

## RETRANSCRIPTION INTÉGRALE DE L'INTERVIEW

### DROIT DE GRÈVE ET SERVICE GARANTI

**P.L.** : La volonté exprimée au travers des notes de l'Arizona, c'est d'étendre l'application du service garanti, de l'étendre sur l'ensemble du réseau, en toutes circonstances et par le redéploiement du personnel. Ce qui nous fait craindre que ce sera la réquisition qui sera appliquée à ce moment-là.

Mais donc effectivement, c'est une extension du service garanti. C'est une restriction de nouveau à l'exercice du droit de grève qui va se mettre en place.

**A-S.B.** : Jusqu'à présent, on ne peut pas réquisitionner en tant que tel les travailleurs et les travailleuses. Ce qui est prévu, le système qui est mis en place, c'est que les organisations syndicales sont obligées d'annoncer quand elles vont faire grève, au moins huit jours à l'avance. Et puis les travailleurs et travailleuses doivent, eux, dire trois jours avant le déclenchement de la grève si, oui ou non, ils comptent participer à la grève.

Alors jusqu'à présent, en obligeant les travailleurs et travailleuses à dire : « *Est-ce que vous comptez ou pas faire la grève ?* » Et puis organiser le service minimum sur cette base, je trouve qu'on est déjà limite. Mais ce qu'on entend en effet, c'est que la logique serait inversée et qu'on imposerait des obligations minimums de fourniture, de couverture de certaines lignes en cas de grève. Et donc là, on se rapproche beaucoup plus de cette fameuse réquisition des travailleurs et des travailleuses avec, là, à mon sens, même si ça n'a pas été tranché, une atteinte beaucoup plus conséquente à la liberté de manifester et de faire grève.

### TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS POUR GAGNER MOINS

**P.L.** : Les cheminots sont concernés, comme l'ensemble des agents de la fonction publique, par les mesures en matière de pension, qui sont envisagées.

**A-S.B.** : Il va y avoir probablement une suppression du régime de pension des travailleurs, des cheminots, qui est jugé plus favorable que celui des travailleurs salariés du secteur privé. Donc un nivellement par le bas plutôt qu'un nivellement par le haut.

**P.L.** : Mais il y a aussi le régime particulier des cheminots qui concerne le personnel roulant, qui a l'opportunité encore aujourd'hui de pouvoir partir à 55 ans, s'il compte 30 ans de service roulant. Ce régime-là est clairement remis en cause par les mesures qui sont envisagées par l'Arizona. Et ça va avoir comme conséquence d'une part d'allonger les carrières de ces agents-là. Mais en plus, ça aura une conséquence sur le montant de leur pension, puisque les tantièmes préférentiels disparaîtront. Et si on calcule leur pension sur l'ensemble de leur

## RETRANSCRIPTION INTÉGRALE DE L'INTERVIEW

carrière, je pense que ce sont environ 200 à 300 € par mois qu'ils perdront sur leur montant de pension.